

Zeitschrift: Le messager suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse

Herausgeber: Le messager suisse de Paris

Band: 4 (1958)

Heft: 7

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE FÉDÉRALE

En Suisse, comme partout dans les pays libres, les hommes politiques ont un mois de juin particulièrement chargé. C'est d'abord la session parlementaire de trois semaines, ensuite un grand nombre d'assemblées générales et annuelles, congrès des partis politiques, réunions de comités, enfin les préparatifs d'une nouvelle votation populaire qui, le 6 juillet, porte sur la base constitutionnelle des routes nationales et autoroutes, ainsi que du film, qui jusqu'ici n'a été qu'une affaire de l'économie privée. Non pas que la Suisse veuille se mettre sur les rangs avec les grands pays producteurs de films tels que la France, l'Allemagne, l'Italie, la Grande-Bretagne ou les Etats-Unis, mais les quelques bons films suisses et surtout ceux du domaine de la documentation méritent un appui plus sensible des pouvoirs publics. Quoi qu'il en soit, le film est devenu un facteur important de la vie culturelle des peuples exposés à toute sorte de propagande camouflée.

On pourrait donc croire que la politique intérieure bat son plein, mais les regards des députés se sont portés vers l'étranger, la France d'abord, où le cours des événements a calmé les esprits agités, en Hongrie ensuite où l'exécution des grands chefs de la lutte pour la liberté du peuple hongrois a profondément excité l'opinion publique. Les deux présidents des chambres ont exprimé d'une manière digne et résolue les sentiments du peuple suisse qui, dans des cas pareils, repousse vigoureusement toute neutralisation de l'opinion.

Les chambres ont préparé une nouvelle votation populaire, qui aura lieu fin octobre et qui sera dédiée à la semaine de 44 heures. L'Alliance des Indépendants, groupement du puissant M. Gottlieb Duttweiler, réclame un régime rigoureux édicté par la loi, mais les grands chefs syndicalistes préfèrent la voie du contrat collectif et des négociations avec les patrons. Il y a actuellement 600.000 ouvriers de l'industrie suisse jouissant de la semaine de 44 heures, en partie même de 5 jours, et cette évolution continue rapidement. L'Etat, selon l'avis des syndicalistes responsables, ne devrait pas s'y mêler puisque les syndicats sont assez forts pour régler la durée du travail avec les entrepreneurs.

Ensuite nous voterons un deuxième projet concernant la protection civile, le premier qui proposait un service obligatoire des femmes ayant subi un échec devant le peuple. Les jeux des Kursaals, plaisir innocent des étrangers, étant limités à 2 francs suisses de mise maximum, une petite révision constitutionnelle veut porter à 5 francs une somme qui n'a pas changé depuis 1928. Bien qu'une belle majorité du conseil national ait été atteinte et que le Conseil des Etats ne fasse aucune difficulté, il y a une certaine opposition de la part de l'église protestante, qui condamne toute sorte de jeux de hasard, y compris les loteries et le sport-toto. Et puis, le droit de vote des femmes est tout prêt pour l'électorat mâle qui se prononcera très probablement au début de l'an 1959. Jusque-là, les femmes organisées auront eu leur grande exposition nationale à Zurich, la fameuse S.A.F.F.A., qui est une affaire des femmes, mais fait appel au concours bienveillant des hommes.

Pour la première fois dans son histoire, la Suisse aura un Conseil de défense nationale de 22 membres, dont la moitié appartenant à des milieux scientifiques et économiques du pays. Pendant très longtemps, le conseil fédéral a catégoriquement refusé la création d'un comité non-militaire, mais le Parlement, rappelant le caractère « total » de la guerre moderne, a fait pression sur l'exécutif qui a enfin cédé. Les affaires purement militaires restent dans la compétence de la commission de défense nationale composée des quatre commandants de corps d'armée, du chef d'état-major général, du chef supérieur de l'instruction et du chef de l'aviation militaire, sous la présidence du conseiller fédéral en charge du département militaire qui présidera également sur les délibérations du nouveau conseil.

L'armée suisse aura-t-elle des armes atomiques ? Lors de l'assemblée générale de la société des officiers suisses, le chef de l'état-major a affirmé la volonté des instances compétentes de se procurer des armes atomiques si celles-ci devaient devenir une arme générale, tandis qu'un comité de socialistes de gauche et de pacifistes ont eu l'intention de lancer une initiative interdisant toute arme atomique en Suisse. Or, 35 chefs socialistes et syndicalistes ont publié une déclaration solennelle repoussant l'idée de toute initiative tant que les grandes puissances n'ont pas su s'entendre sur le contrôle et les essais nucléaires. Cette déclaration a causé un embarras sensible à la direction du parti socialiste suisse qui prévoit prendre position en automne et invite ses partisans de renoncer à toute initiative, déclaration ou démarche non officielle.

Le début de la session parlementaire a été marqué par une déclaration claire et nette du conseiller fédéral Paul Chaudet annonçant la fin définitive de toute industrie nationale d'avions militaires, le fameux P-16 n'ayant pas donné satisfaction. C'est exactement le contraire de ce qui fut dit au mois de mars lorsque tous les grands chefs militaires ont solennellement déclaré que le P-16 était le meilleur avion pour l'armée suisse. Entre-temps, un des prototypes a disparu dans les flots du lac de Constance, et les experts désignés par le conseil fédéral, après un examen approfondi des débris, ont constaté que cet avion ne correspondait nullement aux exigences de la sécurité des pilotes et que seuls des changements essentiels pourraient donner un résultat satisfaisant. Mais l'affaire est urgente puisque les Vampires et les Venoms doivent être remplacés aussi rapidement que possible.

Le prestige des autorités, qui ont combattu l'opposition des pilotes militaires contre le P-16 avec des arguments qui ont tous perdu leur valeur aujourd'hui, en est sorti quelque peu endommagé. Il s'agit là d'une affaire de confiance, et le peuple suisse, toujours prêt à accorder sa confiance aux chefs militaires et à ses représentants politiques, n'a pas compris cette volte-face due à un accident d'une importance et portée complètement imprévues.

Hermann BOESCHENSTEIN (Berne).

REDACTION : SILVAGNI-SCHENK, 17^{bis}, quai Voltaire. — GERANT : F. LAMPART

SIEGE SOCIAL : 10, rue des Messageries, Paris, X^e. C.C.P. Messager suisse de Paris 12273-27. — Prix de l'abonnement : Fr. 500
IMPRIMEUR : A. COUESLANT, 1, rue des Capucins, Cahors (Lot). — 92.224. — Dépôt légal : III-1958 N° 32/1958

La revue n'est pas vendue au numéro, mais uniquement par abonnement. « Le Messager » n'est pas en vente publique. Pour vous le procurer, adressez-vous au siège du journal.

Adresssez toute la correspondance à la Rédaction, 17^{bis}, quai Voltaire